

Resp 35369-10/4
L A V I E

D E

GERMAINE COUSIN,

B E R G È R E ,

MORTE en odeur de sainteté dans
la Paroisse de Pibrac, au Diocèse
de Toulouse.



A T O U L O U S E ,

De l'Imprimerie de NOEL-ÉTIENNE SENS ;
Imprimeur - Libraire , rue St. Rome.

M D C C . X C V .

Avec approbation et permission.

TABLE

DE

CHIMIQUE

DES

ÉLÉMENTS

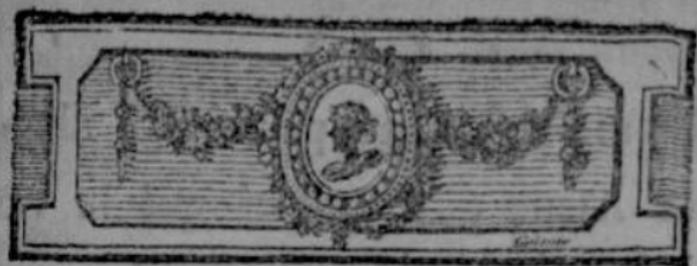


A TOUT

DE

DE

DE



A MESSIRE

D U F A U R ,

COMTE DE PIBRAC ,

CONSEILLER

AU PARLEMENT DE TOULOUSE ;

SEIGNEUR ET BARON DE MARSA , etc.

MONSIEUR,

C'EST sous vos auspices que
j'entreprends de publier la Vie de
la pieuse Bergère GERMAINE
COUSIN. GUI DUFAUR , cet

Homme si célèbre parmi vos illustres Aïeux , fut celui qui la vit naître , et qui la compta le premier au nombre de ses Vassaux. Ce riche présent du Ciel fut une récompense du zèle qu'il montra pour la foi Catholique et les droits de la Couronne dans le S. Concile de Trente. Vos Pères ont été depuis les témoins des exemples de Sainteté que je vais tracer dans la vie de cette innocente Fille : ils ont recueilli son dernier soupir , et ont conservé le Dépôt précieux de ses Reliques. Votre Terre de Pibrac le possède , MONSIEUR, ce Trésor que

vous avez reçu de leurs mains, et vous n'êtes pas moins l'héritier des vertus qui le leur ont mérité. Vous portez avec la noblesse de votre origine cette grandeur d'ame, cette supériorité de génie, et cette droiture de cœur, qui l'ont rendue si féconde en grands Hommes. En vous on reconnoît leur dévouement au Prince et à la Patrie, leur attachement à la Religion, leur amour pour l'Eglise. Toutes ces qualités éminentes, réunies en votre Personne, me font espérer, MONSIEUR, que vous daignerez agréer le petit Ouvrage que je vous présente, comme pou-

vant être utile au bien des ames, et
comme le témoignage du respect le
plus profond, avec lequel je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-
obéissant Serviteur, N.....

AVERTISSEMENT.

LA pieuse Bergère GERMAINE COUSIN, est depuis long - temps célèbre par les Miracles qui s'opèrent à son tombeau. La voix du peuple l'a déjà canonisée, et il ne la connoît plus que sous le titre de Sainte GERMAINE. Cependant on ignore le détail des vertus qui lui ont mérité le crédit qu'elle a auprès de Dieu. Nous avons cru, pour bien de raisons, qu'il seroit utile de les faire connoître. Plusieurs de ceux qui liront ce petit ouvrage, ayant éprouvé les heureux effets de l'intercession de cette sainte Fille, verront sans doute avec plaisir qu'on désire d'étendre le nom et la gloire de leur Bienfaitrice. D'autres, trop faciles à suivre le torrent de l'incrédulité, dans un siècle où on semble se faire gloire de douter de tout, apprendront peut - être à ne pas précipiter leur jugement, et à respecter ceux dont la mémoire est en bénédiction. Les ames vraiment chrétiennes, de quelque état qu'elles soient, trouveront dans la vie d'une pauvre

Bergère , des exemples propres à les édifier et à les exciter à la pratique de la perfection. Rien ne manquera enfin pour satisfaire la piété de ceux qui vont visiter les Reliques de GERMAINE. Tels sont les motifs qui nous ont déterminé à mettre au jour son histoire.

Depuis long - temps il seroit à souhaiter qu'on y eût travaillé : on auroit pu profiter de bien de connoissances dont la suite des années nous a privés. Entre les mémoires que nous avons trouvés , il en est qui nous font désirer un peu plus de zèle ou de courage dans ceux à qui il appartenoit autrefois de les recueillir ; il en est d'autres dont nous aurions pu absolument nous servir ; mais nous nous sommes fait une loi de n'employer que ceux qui nous ont paru les plus incontestables. Nous avons mieux aimé joindre des réflexions utiles aux faits que nous racontons , que d'en proposer d'autres qui n'ont pas le même degré d'authenticité , quelque propres qu'ils nous paroissent d'ailleurs à faire de salutaires impressions.

Les sources où nous avons puisé , sont un

Verbal de M. Dufour , Vicaire - Général de M. de Marca , Archevêque de Toulouse ; un verbal et une enquête du R. P. Morel , Vicaire - Général de M. de Colbert , aussi Archevêque de Toulouse. Ces pièces , dont on a envoyé des copies à Rome depuis plusieurs années , sont conservées dans les Archives de l'Eglise de Pibrac , avec les relations de plusieurs miracles , en particulier des quatre rapportés ici en dernier lieu ; et le verbal de MM. les Chirurgiens , dont il sera fait mention. Nous les citerons dans la suite de notre histoire , sur les divers traits qu'elles nous fournissent. Les mémoires que nous n'avons pas mis en usage , nous donnent lieu de penser qu'en faisant des recherches , on pourroit à l'avenir en trouver d'autres propres à former une seconde édition de cette Vie. Dieu veuille susciter alors quelqu'un plus capable que nous de la proposer aux Fidèles. Nous nous estimerons toujours heureux d'avoir pu y contribuer en quelque chose par notre travail.

Du - reste , nous avertissons ici le Lecteur , que si nous donnons à la Personne dont nous faisons

l'histoire, le nom de Sainte ou de Bienheureuse; nous n'employons ce titre que pour exprimer l'innocence de sa vie et l'excellence de sa vertu; sans aucun préjudice de l'Eglise Catholique, à laquelle seule appartient le droit de déclarer les Saints; et de les proposer à la vénération des Fidèles; nous le prions aussi de remarquer, qu'en racontant des choses qui passent la nature, et qu'on pourroit regarder comme de vrais miracles, notre intention n'est pas de donner ces faits comme approuvés par la sainte Eglise Romaine, mais seulement comme certifiés par des témoignages privés.



LA VIE
DE
GERMAINE COUSIN,
BERGÈRE,

*MORTE en odeur de sainteté (1) dans la
Paroisse de Pibrac, au Diocèse de Tou-
louse.*

Tous les hommes sont appelés à la même fin, mais la voie qui les y conduit n'est pas la même pour tous. Dieu sait se former des Saints dans tous les états. La même vertu qu'il fait monter jusques sur le trône des Rois, il la fait éclore dans la cabane du pauvre. L'oubli des hommes ne l'y prive point des secours de la Providence. On l'y voit croître, s'entretenir, se fortifier, et s'élever enfin au comble de la perfection.

(1) Verbal du R. P. Morel, p. 1, n. 1.

Il ne sera pas difficile de le montrer dans la vie que nous allons écrire. Elle ne renferme que des jours passés au sein d'une obscure indigence ; mais elle offre en même-temps un modèle accompli des plus belles vertus Chrétiennes. Tel est le prodige qui va fixer notre admiration : plutôt à Dieu qu'il soit aussi l'objet de notre imitation !

GERMAINE COUSIN naquit dans la paroisse de Pibrac (1), au Diocèse de Toulouse, vers l'an mille cinq cent soixante-dix-neuf ; il paroît que ses parens étoient pauvres, et d'un état fort médiocre. L'obscurité de leur condition nous en a presque dérobé le nom. Une simple tradition nous apprend que son père s'appeloit Laurent Cousin, et sa mère Marie Laroche.

Les premières années de cet enfant furent des années d'affliction. Elle fut en même-temps, et presque dès le berceau, percluse de la main droite et atteinte des écrouelles (2). Ces deux infirmités suffisoient sans doute pour lui rendre la vie amère et douloureuse, mais elles ne furent pas le plus grand sujet de ses souffrances. Dès sa plus tendre jeunesse ses jours s'écoulèrent sous les yeux d'une marâtre qui conçut pour elle une singulière aversion. Il n'est point de mauvais traitement que

(1) Enquête du R. P. Morel, p. 1. n. 1.

(2) Enquête du R. P. Morel, p. 6. n. 2: p. 194. 16

cette femme n'exerçât à son égard , comme on pourra en juger par la suite. Ainsi en disposa le Seigneur , dont la divine sagesse avoit destiné cette Fille pour faire aimer aux pauvres , par son exemple , l'humilité et la patience qui ont brillé avec tant d'éclat dans toute sa conduite.

A peine la jeune Infirme fut - elle capable d'être mise à la garde des troupeaux , qu'on la lui confia. C'est à ce travail innocent qu'elle fut appliquée le reste de ses jours. Mais il n'en fut pas d'elle comme il en est ordinairement des autres enfans que l'on emploie à cette occupation. La séparation du commerce des hommes est presque toujours pour ceux - ci la cause d'une ignorance crasse des choses spirituelles ; elle fut au-contre pour Germaine une source de lumières et de bénédictions. Autant que les défauts de la nature la rendoient méprisable aux yeux du monde , autant Dieu se communiquoit à elle intérieurement , et lui faisoit part des faveurs de sa grâce.

Prévenue de ces célestes secours , la solitude à laquelle sa profession l'obligeoit , fit bientôt ses plus chères délices. L'esprit de retraite que Dieu lui inspira , ne lui permit jamais de rechercher la compagnie de ceux qui dans les champs voisins étoient chargés des mêmes soins qu'elle. Plûtôt disposée à les fuir pour s'entretenir avec Dieu , on la trouvoit toujours seule , uni-

quement occupée de la prière (1). Déjà sa conversation n'étoit que dans le Ciel , à cet âge où l'on ne cherche qu'à distraire un esprit volage , et à satisfaire les inclinations naissantes du plaisir.

Avec de telles dispositions , on ne peut que faire en peu de temps des progrès rapides dans le chemin de la vertu. Un si beau commencement fut aussi l'heureux présage de cette sainteté dont Germaine fit bientôt paroître les fruits précieux aux yeux des hommes. Soumise à l'ordre de la Providence , elle ne s'appliqua qu'à se perfectionner dans l'état où la main du Seigneur l'avoit placée , en profitant des moyens de salut qu'elle y trouvoit. Elle aima sa pauvreté , et sut la rendre méritoite. Les rigueurs des saisons auxquelles elle étoit sans cesse exposée , lui furent une occasion de pratiquer la plus austère pénitence. Ses infirmités ne servirent qu'à la détacher d'elle-même , en l'unissant de plus en plus à son Dieu ; bien différente en cela de ceux qui par une conduite peu docile à la volonté divine , perdent tout le prix de leurs peines , et deviennent souvent plus coupables en se rendant plus malheureux.

La pieuse Bergère ne montrait pas moins de constance et de résignation dans les peines qu'elle avoit à essuyer au sein de sa

(1) Enquête , p. 24 , n. 1.

famille. La maison paternelle, qui pour les plus misérables est une ressource dans leurs afflictions, n'étoit pour Germaine qu'un séjour de larmes et de tristesse. A peine y trouvoit-elle un asile où elle pût se réfugier. Sa marâtre ne l'y voyoit qu'avec des yeux d'indignation (1); et de crainte qu'elle n'eût quelque communication avec les autres enfans de la famille, la dureté de cette femme réduisoit la jeune Infirme à aller prendre son repos dans un étable, souvent même sur quelques sarmens dans le fond d'une galerie. Tout cela ne suffisoit pas cependant pour remplir le désir que Germaine avoit des souffrances, comme si cette innocente Fille eût eu des crimes à se reprocher, ou soit que les croix qu'elle avoit à supporter lui parussent légères, elle se refusa pendant toute sa vie toute autre nourriture que celle d'un peu de pain et d'eau (2).

Ces traits de ressemblance qu'elle avoit avec Jesus-Christ souffrant, entretenoient dans son cœur un amour ardent pour la Personne adorable du Sauveur. Quoique le lieu de sa demeure fût assez éloigné de l'Eglise, et malgré tous les obstacles de sa

(1) Enquête, p. 3. n. 7 : p. 7. n. 5 : p. 11. n. 5 : p. 25. n. 4 : p. 20. n. 2.

(2) Enquête, p. 2. n. 8 : p. 7. n. 6 : p. 11. n. 6 : p. 15. n. 5 : p. 20. n. 3.

condition et de ses incommodités, elle s'étoit fait une coutume journalière d'assister au saint Sacrifice de la Messe (1). Son travail ordinaire ne suffisoit pas pour l'en dispenser. Pleine de confiance, elle abandonnoit le troupeau dans la campagne, et se transportoit aux pieds des Autels.

Une telle conduite eût été à la vérité reprochable en bien d'autres, qui par une dévotion mal entendue, oubliant leur devoir, n'eussent cherché qu'à se satisfaire; mais le seul motif de Germaine fut toujours l'obéissance à l'inspiration du Seigneur: ce qui le prouve, est la Providence spéciale qui veilloit sur le troupeau pendant son absence.

On ne peut désavouer qu'il ne fût alors exposé à mille dangers. La Forêt de Bouconne, dont les limites se trouvent dans le Comté de Pibrac, produit une quantité de loups, qui malgré les soins et la vigilance des Bergers, portent assez souvent l'épouvante et le carnage parmi les troupeaux qui paissent aux environs. Celui de la pieuse Fille n'eût sans doute pas été épargné, si une main invisible n'eût détourné au loin la fureur de ces animaux meurtriers. Le même secours écartoit tout autre accident qui eût pu lui nuire. L'innocence et la piété

(1) Enquête, p. 2, n. 2 : p. 6, n. 2 : p. 10, n. 3 : p. 14, n. 3 : p. 19, n. 2.

de la jeune Cousin mettoient son troupeau à l'abri de tous les revers. Livré à lui-même, sans guide et sans défenseur, il goûtoit seul dans les lieux écartés, cette heureuse sécurité qui ne se trouve que dans le bercail. Cependant la liberté dont on le laissoit jouir, ne lui permit jamais de se disperser dans les terres voisines pour y causer du dommage : comme si la vertueuse Bergère lui eût fixé des bornes en lui laissant sa quenouille ou sa houlette, elle eut toujours la consolation de le retrouver dans le même pâturage où elle l'avoit quitté pour se rendre à l'Eglise (1).

D'une si sainte habitude naissoit son assiduité à fréquenter les Sacremens de Pénitence et d'Eucharistie. Persuadée de la nécessité de ces secours pour quiconque veut marcher constamment dans la voie de la justice, on la voyoit s'en approcher chaque Dimanche. et chaque Fête de l'année (2). Il étoit beau sans doute de voir pratiquer à une pauvre Bergère ce qui seul fait l'éloge des personnes d'une autre condition les mieux réglées : mais le grand sujet d'édification étoit la manière pleine de ferveur avec laquelle elle s'acquittoit de ces actes

(1) Enquête, p. 2. n. 3 : p. 7. n. 1. : p. 11. n. 1 : p. 15. n. 1. : p. 19. n. 3.

(2) *Ibid.* p. 2. n. 4 : p. 7. n. 2 : p. 11. n. 2 : p. 15. n. 2 : p. 19. n. 4.

de Religion , et son exemple faisoit sur l'esprit de ceux qui en étoient les témoins une impression qui ne peut être effacée par une longue suite d'années. Si les Fidèles de nos jours s'appliquoient à l'imiter , il n'en faudroit pas d'avantage pour voir bientôt les mœurs réformées , et la piété des premiers temps refleurir parmi nous. La principale cause du relâchement et du désordre est le non usage ou l'abus des Sacremens. S'en éloigner , c'est priver l'ame de sa nourriture , et c'est lui donner la mort que de les recevoir sans les dispositions qu'ils exigent. L'expérience fait voir au - contraire que ceux qui vont souvent puiser dans ces sources de vie avec un cœur bien préparé , purifiés et soutenus par l'onction des grâces qu'ils en retirent , s'avancent à grands pas dans la route de la perfection. Germaine , nourrie du pain des Anges , croissoit tous les jours en mérite.

La devotion à la Sainte Vierge ne sauroit être bannie d'un cœur où règne l'amour de Jesus. Cette piété solide envers la Mère de Dieu , qui , selon la Doctrine des saints Pères , est une marque de prédestination , a été d'autant plus chère aux Saints dans tous les temps de l'Eglise , qu'elle a été méprisée par les Hérétiques et par les mauvais Chrétiens. Aussi les vrais serviteurs de Marie éprouvent-ils tous les jours sa puissante protection , tandis que ses ennemis succombent

sous son bras, et ne font que fournir matière à ses triomphes par leurs révoltes. Heureux, et mille fois heureux ceux qui se dévouent à son service !

Dès son bas âge, la vertueuse Bergère conçut un tendre attachement pour celle dont elle imitoit si bien les exemples par une vie pauvre et cachée, et elle eut toujours son culte si fort à cœur, qu'elle se faisoit une gloire d'en donner des marques éclatantes. Aussitôt qu'elle entendoit le premier coup de cloche qui avertit les Fidèles de réciter la Salutation Angélique, elle se mettoit à genoux, dans quelque endroit qu'elle se trouvât, pour faire cette prière avec un plus grand respect. Sa fidélité à cette pratique de piété étoit si grande, qu'on l'a vue souvent s'enfoncer dans la boue, ou se plonger dans le courant de l'eau en traversant un petit ruisseau qui arrose les bords de Pibrac (1). Chaque Fête de la Reine des Saints ranimoit la ferveur de Germaine, et elle s'appliquoit à les sanctifier d'une manière particulière.

La conduite que nous venons de tracer devenant sans doute, par tant de beaux endroits, la censure de celle de bien d'autres, elle ne manqua pas de provoquer les railleries des libertins. Cette grande sim-

(1) Enquête, p. 2. n. 5 : p. 7. n. 3 : p. 11. n. 3 : p. 15. n. 3 : p. 19 n. 5.

plicité sur-tout qui faisoit le caractère de la vertueuse Bergère, attira bientôt un nom insultant à sa dévotion. On ne l'appeloit plus que la *Bigotte*, nom que les mondains affectent quelquefois de donner aux personnes qui font profession de piété (1). Ainsi Dieu permet-il, pour la perfection de ses Saints, que la vertu soit tournée en ridicule dans le monde, tandis que le vice y est applaudi : mais il sait, quand il le veut, la faire briller d'une manière qui la rend encore plus glorieuse qu'elle n'a paru petite et méprisable. Le fait que nous rapportons bientôt suffit pour en convaincre.

Une vertu favorite de Germaine fut la charité envers les pauvres. Cette qualité étoit d'autant plus recommandable en elle, qu'elle est plus rare parmi les gens de son état. A la vérité leur dénuement semble leur ôter le pouvoir de secourir les misérables ; mais même dans la dernière nécessité, la charité ingénieuse sait l'art de se produire.

Plus la jeune Cousin étoit pauvre, plus elle étoit sensible aux misères de ses semblables. Elle eût été au comble de ses desirs, si elle eût pu subvenir à tous leurs besoins en se réduisant à une plus étroite pauvreté. Dans cette vue, elle ne laissoit passer aucune occasion de leur faire du bien. Se

(1) Enquête, p. 2. n. 6 : p. 6. n. 4 : p. 11. n. 4 : p. 20. n. 1.

privant même de son nécessaire pour les soulager, elle leur distribuoit ordinairement une portion du peu de pain qu'on lui donnoit pour se nourrir (1). C'est par là que cette sainte Fille trouvoit le moyen de faire de fréquentes aumônes, et d'augmenter en même-temps le mérite de sa mortification et de son indigence.

Ce trait héroïque de tendresse envers les misérables, condamne bien hautement la dureté de ces riches du siècle, dont le cœur insensible aux nécessités de leurs frères, ne soupire qu'après l'accroissement de leur fortune. Digne d'admiration même à l'égard des personnes qui se distinguent par leur charité il méritoit sans doute l'estime que le monde ne sauroit refuser à cette vertu. Elle fut néanmoins pour la jeune Bergère une occasion continuelle des plus rudes épreuves (2). Les pieuses libéralités de cette Fille rendirent sa fidélité suspecte. On ignoroit les ressources que sa compassion pour les malheureux lui suggéroit, et on l'accusa de voler le pain de la maison. C'en fut assez pour que sa marâtre la regardât comme coupable, et la traitât avec la dernière rigueur.

Un jour elle apprend que Germaine destinant aux pauvres quelques morceaux de

(1) Enquête, p. 3. n. 1 : p. 7. n. 6 : p. 15. n. 5.

(2) Enquête, p. 38. n. 1.

pain, les emportoit dans son tablier à la suite du troupeau ; aussitôt elle court après, saisie de fureur et armée d'un bâton ; mais Dieu qui voulut alors manifester l'innocence de sa Servante, permit que quelques habitans de Pibrac vinsent à son secours. Ils faisoient leur chemin vers la métairie du père de la jeune Cousin, lorsqu'ils aperçurent la marâtre toute transportée de colère. Jugant aisément de ses intentions, et touchés en même-temps de compassion pour la pauvre Infime, ils doublèrent le pas, joignirent cette femme qui la poursuivoit, et apprirent d'elle le sujet de son emportement. Aussi-tôt on s'approche, on ouvre le *tablier de la Bergère* ; mais par un prodige à-peu-près semblable à celui que Dieu avoit opéré en faveur de Sainte Elisabeth, Reine de Portugal, à la place du pain on ne trouva que trois ou quatre bouquets de fleurs, dans une saison où la terre n'en produit point (1). C'est ainsi que le Seigneur fit triompher la charité de Germaine, et qu'il confondit la malice de son ennemie.

Il est aisé de comprendre quelle fut la surprise des témoins oculaires du miracle que nous venons de raconter. Saisis d'admiration, ils vont dans le Village de Pibrac publier à tout le monde ce qu'ils venoient de

(1) Enquête, p. 3. n. 2. et 3 : p. 7. n. 8 : p. 11, n. 8 : p. 15. n. 7 : p. 20. n. 5.

voir. Alors bien de gens apprenant à ne plus tourner en ridicule la dévotion simple de la vertueuse Bergère, changèrent en éloges le nom injurieux qu'ils lui avoient donné. Depuis cette époque (pour me servir des termes de l'enquête de 1700) on ne la regarda plus que comme une Sainte (1). Mais autant que l'estime et la vénération du peuple augmentoient à son égard, autant elle croissoit en amour pour son Dieu, et se dispoit chaque jour par une nouvelle ferveur à sa fin, qui arriva bientôt après. Comme si le Seigneur, qui vouloit sanctifier sa Servante par l'humiliation et les souffrances, eût résolu de la retirer de ce monde lorsque les hommes, devenus plus équitables, commenceroient à rendre à sa vertu les honneurs qu'elle méritoit; Germaine Cousin termina une vie obscure et cachée aux yeux du monde par une mort semblable. Nous ne savons plus rien de particulier touchant les dernières années de sa vie. Tout ce que l'on peut dire avec fondement, c'est que Dieu daigna couronner, par une glorieuse persévérance, des jours innocens et pleins de mérites. Ce fut environ l'an mil six cent un qu'il appela à lui cette sainte Fille, vers la vingt-deuxième année de son âge (2).

(1) Enquête, p. 7. n. 9 : p. 11. n. 9 : p. 20. n. 6.

(2) Enquête, p. 3. n. 2 : p. 7. n. 7 : p. 11. n. 7 ;
p. 15. n. 6 : p. 20. n. 4.

Elle fut enterrée dans l'Eglise Paroissiale de Pibrac, vis-à-vis la chaire. Quarante-trois ans se passèrent sans que rien d'extraordinaire en rappellât le souvenir. Le seul récit de ses vertus et de ses bons exemples l'entretenoit parmi les habitans du lieu, lorsqu'enfin il plut à Dieu de la faire connoître de la manière que nous allons rapporter.

Depuis l'enterrement de la pieuse Bergère, son tombeau n'avoit pas été encore ouvert. La mort d'une de ses parentes, appelée Endoualle, donna occasion de l'ouvrir vers l'an mil six cent quarante - quatre. Le sonneur des cloches se disposant à creuser la fosse, rencontra le Corps de Germaine au premier effort qu'il fit pour lever la première tuile ; aussitôt cet homme effrayé s'écrie qu'il trouvoit un Cadavre. Le prodige rassembla en un instant autour du tombeau plusieurs personnes qui étoient venues dans l'Eglise pour y entendre la Messe. Elles furent les témoins oculaires de ce qu'elles venoient d'entendre. Elles ont même attesté que l'endroit du visage qui avoit été frappé parut rouge et saignant comme de la chair vive (1). Le bruit d'un tel événement s'étant bientôt répandu dans tout le Village, on vit accourir en

(1) Enquête, p. 1. n. 2 : p. 6. n. 1 : p. 16. n. 1 :
p. 14. n. 1 : p. 18. n. 2,

foule les habitans , qui venoient savoir par eux-mêmes ce qu'on leur avoit appris.

Ce fut en présence de tout ce peuple que le Corps , qui n'avoit pu que par miracle être ainsi élevé jusque sur la surface de la terre , parut entièrement à découvert ; mais par un nouveau prodige , après quarante-trois ans de sépulture , on le vit préservé de corruption. Il fut trouvé tout entier , ses membres attachés tous les uns aux autres par leurs jointures naturelles , et couverts même de l'épiderme. * La chair paroissoit sensiblement molle en plusieurs parties. Les ongles des pieds et des mains étoient parfaitement adhérens à leur situation ordinaire. Sa langue même et ses oreilles , uniquement desséchées , s'étoient conservées dans leur entier (1). Ce Corps précieux étoit revêtu de sa chemise et de son suaire , qui n'avoient pas encore reçu la moindre atteinte de la plus légère pourriture ; il n'y paroissoit que la seule couleur de la terre qui les avoit couverts. On lui trouva en même-temps une bougie entre les mains , et une guirlande ornée d'œillets et d'épis de seigle. Les fleurs n'étoient que peu fanées ; les épis n'avoient rien perdu de leur couleur naturelle , et ils étoient encore remplis de leurs

* Cette petite peau insensible qui couvre l'autre,

(1) Verbal de MM. les Chirurgiens.

grains, qui avoient la même fraîcheur qu'au temps de la moisson (1).

Tous les anciens de la Paroisse reconnurent ce Corps à la difformité de sa main, et aux cicatrices des écrouelles qui paroisoient à son cou. Ils publièrent que c'étoit le Corps de Germaine Cousin, morte depuis quarante-trois ans, qu'ils avoient eux-mêmes connue, et dont ils avoient vu l'enterrement (2). On le plaça debout près de la Chaire de l'Église (3). Il y fut laissé dans la même situation, exposé à la vue de tout le monde, jusqu'à ce que le miracle suivant donna lieu de le placer d'une manière plus décente.

Vers l'an mil six cent quarante-cinq, Dame Marie de Clément Gras, épous e de Noble François de Beauregard, ayant témoigné une je ne sais quelle horreur pour le Corps de la Bergère, avoit ordonné qu'on l'éloignât du banc qu'elle avoit dans l'Église. Quelque temps après elle fut affligée d'un ulcère qui se forma dans son sein. L'enfant unique qu'elle avoit, et qu'elle nourrissoit elle-même, fut en-même-temps réduit à la dernière extrémité. Plusieurs fois elle fit venir des Médecins et

(1) Enquête, p. 3. n. 4 : p. 8. n. 1 : p. 11.. n. 10
p. 16. n. 1. : p. 20. n. 7.

(2) Enquête, p. 2. n. 1 : p. 3 n. 5 : p. 6. n. 2 :
p. 10. n. 2 : p. 14. n. 2 : p. 19. n. 1.

(3) *Ibid.* p. 3 n. 6.

Des Chirurgiens de Toulouse, sans qu'elle pût trouver aucun soulagement à ses maux. Un jour son mari la voyant dans l'excès de sa douleur, lui représenta que sa peine pouvoit bien être une punition du mépris qu'elle avoit fait du Corps de Germaine. Ces paroles firent rentrer la Dame en elle-même, et la déterminèrent à se mettre en prières. La nuit d'après, s'éveillant tout à coup, elle apperçut une grande clarté dans sa chambre. Il lui sembla même voir la pieuse Bergère, qui l'assuroit de sa guérison et de celle de son fils. Aussitôt elle s'écrie en appelant ses domestiques, auxquels elle annonce elle-même le prodige; et trouvant son ulcère presque entièrement fermé, elle se fait apporter l'enfant. Celui-ci fut parfaitement guéri, et comme s'il n'eut jamais été malade, il suçâ abondamment le lait qu'il refusoit depuis deux ou trois jours (1).

Dès le lendemain cette Dame se rendit à l'Église, où elle fit réparation publique de l'outrage qu'elle avoit fait aux Reliques de la dévote Cousin. Tel fut l'événement merveilleux qui obligea le Curé et les plus considérables du Lieu à mettre ce Dépôt respectable dans une bière, et à le faire transporter dans la Sacristie (2).

Il resta dans cet état environ seize an-

(1) Enquête, p. 34. n. 1.

(2) *Ibid.* p. 35. n. 1.

nées , pendant lesquelles plusieurs autres guérisons miraculeuses s'opérèrent à l'égard des personnes qui en particulier avoient recours à l'intercession de Germaine. * On s'attendroit peut-être que nous les rapporterions ici , nous eussions bien souhaité de le faire ; mais comme on n'a pas conservé les originaux de ces miracles , et qu'on n'en a gardé que de simple copie , nous ne saurions en faire aucune mention. Les seuls que nous puissions proposer à l'admiration du Lecteur , sont ceux que nous avons trouvés dans l'enquête du R. P. Morel , ou dans les relations qu'on en a faites depuis.

Le premier qui donna l'idée de cette enquête fut Messire Jean Dufour , Chanoine , Archidiacre de l'Eglise Cathédrale de Toulouse , et Vicaire-Général de M. de Marca , Archevêque de cette Ville , et Ministre d'Etat (1). En mil six cent soixante-un , le vingt-deux de Septembre , il fit la visite de l'Eglise de Pibrac. Après qu'il eut célébré la sainte Messe , on lui montra un Corps entier , tel qu'il avoit paru dix-sept ans auparavant , quand on le leva de terre (2).

Deux anciens de la Paroisse , âgés cha-

* Le Curé de Pibrac présenta à M. Dufour les mémoires authentiques de ces miracles , comme il est marqué dans la suite.

(1) Verbal de M. Dufour , p. 4. n. 1.

(2) Verbal de M. Dufour , p. 2. n. 1.

cun d'environ quatre-vingts ans , certifièrent que ce Corps étoit celui d'une sainte Fille , appelée Germaine Cousin , qu'ils avoient eux-mêmes connue. A cela ils ajoutoient le détail de ses infirmités , le temps de sa mort , et celui auquel on l'avoit deterré (1). En même temps on indiqua à M. Dufour l'endroit où on l'avoit trouvé , et où une femme de la même famille avoit été ensevelie. Alors , pour savoir si la qualité du terrain auroit pu conserver ainsi ce Corps , le Vicaire-Général ordonna qu'on ouvrit son tombeau (2) ; mais les fosseyeurs ayant creusé jusqu'au cadavre qu'on y avoit depuis enterré , il n'aperçut avec le peuple qu'un amas de poussière corrompue , et quelques ossemens séparés les uns des autres. Aussitôt , étant rentré dans la Sacristie , il fit fermer à clef la bière dans laquelle étoient les Reliques de Germaine , et la fit placer à une certaine hauteur auprès d'une muraille de la même Sacristie (3).

Le Curé de Pibrac produisit ensuite un mémoire authentique de plusieurs miracles , retenu par un Notaire , avec le seing des parties et des témoins (4). Beaucoup de personnes , qui déclaroient avoir vu certaines guérisons rapportées dans le détail de

(1) *Ibid.* p. 2. n. 2 : p. 3. n. 1.

(2) Verbal de M. Dufour , p. 3. n. 2.

(3) *Ibid.* p. 3. n. 3.

(4) *Ibid.* p. 3. n. 4.

ces miracles, furent ouïes par M. Dufour. Ce fut ce qui lui donna lieu d'ordonner l'enquête dont nous avons déjà parlé (1), afin que, par l'audition et le serment des particuliers, on pût s'assurer encore plus de la vérité des faits qu'ils racontoient : il acheva sa visite, en défendant, sous peine d'excommunication, d'exposer le Corps ou aucune de ses parties à la vénération publique (2). Il permit néanmoins d'accepter les offrandes, qu'il voulut être mises dans un tronc placé à la Sacristie (3).

L'Enquête si essentielle pour conserver et autoriser la mémoire de la pieuse Bergère, étoit ordonnée, non-seulement par M. Dufour, mais aussi par des Archevêque de Toulouse (4), et entr'autres par M. de Colbert, dans sa visite de mil six cent quatre-vingt-dix-huit. Ce fut pour remplir l'objet de ces ordonnances, que le cinq Janvier mil sept cent, le R. P. Joseph de Morel, Prêtre de l'Oratoire, Curé de l'Eglise Paroissiale de la Dalbade, et Vicaire-Général de l'illustre Prélat, se rendit dans l'Eglise de Pibrac, à la requête de M. Jacques de Lespinasse, ancien Capitoul, co-Seigneur de Colomiers, et Syndic de la Communauté de Pibrac. Cette

(1) Verbal de M. Dufour, p. 4. n. 1

(2) *Ibid.* p. 4. n. 2.

(3) *Ibid.* p. 4. n. 3.

(4) Verbal du R. P. Morel, p. 2. et 3.

première visite fut suivie de deux autres , dans lesquelles il procéda de la manière que nous allons dire , à l'enquête qu'il nous a laissée.

Le bruit de son arrivée s'étoit assez répandu pour attirer à Pibrac un grand concours de peuple (1). Le premier jour il eut la consolation d'y communier près de cinq cens personnes (2). Toutes les fois qu'il reprit le cours de ses fonctions , il célébra la sainte Messe , et fit une exhortation à cette multitude de gens , qui accouroient de toutes parts (3). Dans le grand nombre , on en trouva plusieurs qui avoient vu les Reliques , lorsqu'elles furent levées de terre. On les leur montra , et ils assurèrent qu'elles étoient entièrement les mêmes (4). Le R. P. Morel eut soin de faire assigner toutes ces personnes qui pouvoient attester quelque miracle (5). Il ouït lui-même leurs dépositions , après en avoir reçu le serment (6). En même-temps , il produisit son verbal sur l'état où il trouva le Corps (7) , auquel on reconnut tout ce qui avoit été écrit dans celui de M. Dufour (8).

Outre le sien propre , le prudent Grand-

(1) *Ibid.* p. 3. n. 1

(2) Verbal du R. P. Morel , p. 3. n. 2.

(3) *Ibid.* p. 3. 5 et 6.

(4) *Ibid.* p. 6. n. 1.

(5) *Ibid.* p. 4. n. 4.

(6) *Ibid.* p. 5. n. 1.

(7) Verbal du R. P. Morel , p. 4. n. 1.

(8) *Ibid.* p. 3. n. 3.

Vicaire en fit dresser un autre par deux Maîtres Chirugiens, qui d'abord s'obligèrent par un serment solennel à dire en tout la vérité (1). On lit dans leur acte, après le détail de la vérification, qu'ils ont remarqué que le Corps n'avoit jamais été embaumé, et qu'il n'a pu se conserver, sans altération, par les voies naturelles; que la seule providence a pu opérer ce prodige, sur-tout quand à certaines parties, qui sont ordinairement les plus sujettes à la pourriture, comme la langue et les oreilles (2). Il n'est pas hors de propos de remarquer encore que le R. P. Morel et les Chirugiens essayèrent de rompre la chemise et le suaire où avoit été enveloppé le Corps de Germaine; mais ils ne purent en venir à bout, quelque effort qu'ils fissent; ce qui prouve que ces précieux restes s'étoient conservés sans corruption (3).

Une autre marque dont Dieu s'est servi pour faire connoître la sainteté de sa Servante, et pour manifester la gloire dont elle jouit dans le Ciel, et le grand nombre de miracles faits en faveur de ceux qui, par une dévotion particulière, ont adressé leurs demandes à la pieuse Ber-

(1) *Ibid.* p. 5. n. 1.

(2) Verbal de MM. les Chirugiens.

(3) Verbal du R. P. Morel, p. 4. n. 2. et verbal de MM. les Chirugiens,

gère, Comme il seroit trop long d'en faire le détail, nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns.

Anne Frégand, habitante de Pibrac, fut affligée des écrouelles en mil six cent soixante. Après avoir passé quatre ans dans cette infirmité, elle se détermina à se vouer à l'innocente Bergère : dès l'instant elle fut entièrement guérie, au grand étonnement de tous ceux qui, après l'avoir vue deux jours auparavant chargée d'ulcères, n'en apercevoient que les cicatrices. Elle les montra au R. P. Morel en lui donnant sa déposition, et elle protesta que depuis sa guérison elle n'y avoit senti aucune douleur. Par une nouvelle faveur, la même, vingt ans après, recouvra subitement la vue, qu'une grande fluxion lui avoit fait perdre à l'œil droit pendant environ dix-huit mois (1).

En mil six cent soixante-dix, M. Roumenguère, Vicaire de Pibrac, étant tombé en paralysie universelle, se fit apporter dans l'Église auprès de la bière où étoit le Corps de Germaine, pour y implorer le secours de son intercession : il ne tarda pas à en ressentir les effets. Sa prière étoit à peine achevée, qu'il se leva plein de force et de santé. Animé d'une sainte reconnoissance, il dirigea ses premiers pas vers l'Autel, où il célébra la sainte Messe en présence de

(1) Enquête, p. 37. n. 2.

plusieurs personnes, qui ayant été les témoins oculaires du bienfait signalé qu'il venoit de recevoir, voulurent se joindre à lui pour en rendre à Dieu leurs actions de grâces (1).

Bernarde Roques, épouse d'un nommé Desclaux, habitant de Cornebarrieu, * devint également paralytique de tout le corps à l'âge de douze ans; elle resta dans cet état pendant quatre années, au bout desquelles, c'est-à-dire, en mil six cent soixante-dix-sept, ses parens la vouèrent à la pieuse Cousin, et la firent porter dans l'Église de Pibrac. Aussitôt qu'elle eut entendu la Messe, on l'approcha des Reliques; dans le moment on la vit se lever sans aucun secours, et marcher librement dans tout le chemin qu'elle eut à faire pour revenir chez soi (2).

Vers le milieu de l'année mil six cent quatre-vingt-huit, un homme appelé Jean Delaprat, habitant de Colomiers, * se voua à la vertueuse Bergère avec trois de ses enfans, savoir, un garçon de dix-huit ans, et deux filles, l'une de vingt-deux, et l'autre de vingt-trois. Depuis deux ans et demi ceux-ci étoient atteints des écrouel-

(1) Enquête, p. 9. n. 1 : p. 13. n. 1 : p. 18. n. 1.

* Village à demi-lieue de Pibrac.

(2) Enquête, p. 33. n. 3.

* Village à demi-lieue de Pibrac.

les, et déjà tout couverts d'ulcères. Pour accomplir leur vœu, ils allèrent entendre la Messe dans l'Église de Pibrac, après laquelle on leur permit d'approcher du cercueil de Germaine. Ils ne l'eurent pas plutôt touché, qu'ils furent soudainement guéris; en sorte qu'il ne parut plus sur eux que les seules cicatrices de leurs plaies (1).

On peut observer ici que le Seigneur semble avoir donné un pouvoir particulier à l'innocente Fille, de délivrer les autres de cette espèce de mal qu'elle eut à souffrir pendant sa vie, tant on en a vu multiplier les guérisons auprès de son tombeau.

Le lecteur sera peut-être surpris qu'aucun des prodiges déjà exposés ne soit fixé par une date certaine; mais on le prie de remarquer que les témoins qui déposent avec serment dans l'enquête du R. P. Morel, ne sauroient avancer que ce qu'une exacte mémoire peut leur fournir. Les faits qu'ils racontent sont, par leur singularité, moins sujets à l'oubli, que le temps auquel ils sont arrivés: ainsi la suite des années peut bien avoir effacé de leur esprit l'idée de l'un, sans leur faire perdre le souvenir de l'autre; l'expérience le prouve tous les jours; peut-être même n'avoient-ils fait aucune attention à cette date, ou ils ne regardèrent pas comme intéressant cet article de leur dé-

(1) Enquête, p. 36.

position. Quoï qu'il en soit, l'ignorance du jour marqué d'un événement, n'en détruit point la vérité : du reste, ce défaut, si on peut dire que c'en est un, ne se trouve point dans les relations des miracles qui se sont opérés depuis ce temps-là ; nous en rapporterons ici quatre qui nous ont paru trop intéressans pour être omis.

Le premier est en faveur d'un pauvre garçon sourd et muet, nommé François Tissinier, du lieu de Caubiac*, il étoit âgé d'environ vingt ans. Après avoir adressé ses vœux à la pieuse Bergère, il avoit souvent demandé par signes à M. Bourguet, Prêtre et Vicaire de Léguevin, qu'il vouloit bien aller dans l'Eglise de Pibrac avec lui, pour y célébrer la Sainte Messe à son intention. Ce fut le neuf de Juin mil sept cent deux que ses prières furent exaucées. Conduit où il avoit désiré, il assistoit au Saint Sacrifice, lorsque tout-à-coup il plut au Seigneur de lui rendre l'usage de l'ouïe et de la parole. Aussitôt après la Messe, il fut lui-même dans la Sacristie remercier le Prêtre de vive voix. Là il répondit à toutes les interrogations qu'on voulut lui faire, annonçant son nom, le lieu de sa naissance, et faisant connoître ses parens. Entre plusieurs témoins oculaires de ce prodige, on trouve M. le Comte de Pibrac, trois Prêtres

* Village à quatre lieues de Pibrac.

et cinq autres personnes qui signèrent l'acte authentique qu'on en dressa le jour même.

Le second miracle arriva le neuf de Septembre mil sept cent trois. Le sieur Jean Serres, âgé d'environ dix-huit ans, fils d'un Marchand de Toulouse, étoit devenu boiteux à la fin d'une maladie, par une rétraction de nerfs que la violence du mal lui avoit fait souffrir à la jambe gauche. Cette incommodité l'obligeoit depuis plus d'un an à se servir d'une jambe de bois, comme le certifièrent deux témoins, habitans de Toulouse. Le jeune infirme vint dans l'Église de Pibrac, au jour marqué ci-dessus pour accomplir un vœu qu'il avoit fait, en se recommandant à l'intercession de la Servante de Dieu. Après avoir fait sa confession, et communié à la Messe, il vint lui-même s'adresser au Curé, et lui dire que Dieu avoit écouté favorablement ses prières. Ensuite, en présence d'une foule de peuple, il quitta la jambe de bois, et on le vit marcher dans l'Église sans aucune difficulté.

La même année Marie Pennetier, fille d'un Maître Fondeur de Toulouse, fut miraculeusement guérie de plusieurs maux. Depuis dix-huit ou dix-neuf ans, elle souffroit certaines douleurs qui ne paroissent point avoir une cause naturelle. Elle étoit aussi sujette à de violens vomissemens, et portoit depuis environ six ans une plaie au

côté gauche , qui avoit été long-temps soignée par le sieur Rigues , Maître Chirurgien de la Ville , sans qu'elle se fût consolidée. Dans cet état pitoyable , la malade ayant fait vœu d'aller visiter le tombeau de Germaine , se sentit aussitôt guérie de sa plaie , et très-soulagée de ses autres incommodités. Un mois après , c'est-à-dire , le seize Octobre mil sept cent trois , elle accomplit la promesse qu'elle avoit faite , et fut parfaitement rétablie en santé.

Ce n'est pas seulement en faveur des pauvres ou des personnes d'un état médiocre , que la pieuse Bergère a fait paroître le crédit qu'elle a auprès de Dieu. Quoiqu'on trouve plus communément parmi le peuple que parmi les grands du siècle , cette foi vive et simple , et cette persévérance constante dans la prière , qui sont des conditions nécessaires pour obtenir ce qu'on demande , elles ne sont pas cependant si rares dans le monde , qu'on ne les reconnoisse même dans plusieurs de ceux qui y occupent les places les plus distinguées. Ils ont recours à leur tour à des moyens surnaturels , ne pouvant recevoir des hommes l'objet de leurs désirs. Les Rois imploront le secours du pauvre Laboureur , et mettent le royaume sous sa protection *. Les

* Philippe III , Roi d'Espagne , fut miraculeusement guéri par l'intercession de Saint Isidore , Laboureur , Patron de ce Royaume.

Magistrats réclament l'intercession des Bergers. Dieu se plaît ainsi à faire connoître aux plus puissans , que leur honneur et leur autorité sur la terre , sont infiniment au-dessous de la grandeur et du pouvoir des Saints dans le Ciel : ainsi il élève ses Serviteurs autant qu'ils ont été inconnus et méprisés en cette vie. Qu'il est glorieux à notre Sainte de compter parmi ceux qui lui sont redevables de quelque faveur, Messire Lemazuyer , ancien Procureur-Général au Parlement de Toulouse !

Ce grand Homme , non moins illustre par son propre mérite et par les services qu'il a rendus au peuple et à l'État , que par la noblesse et la distinction de ses Ancêtres , a bien voulu lui-même laisser à l'Église de Pibrac le verbal de sa guérison. Quoiqu'elle ne soit pas considérable en elle-même , les circonstances ne laissent pas de la rendre miraculeuse , et ce sage Magistrat n'a pas craint de la regarder comme telle. Nous la rapportons ici dans les mêmes termes qu'il a voulu nous la faire connoître.

« Le huitième Juillet mil sept cent cinq ,
 » Messire Lemazuyer , ancien Procureur-
 » Général en la Cour du Parlement de
 » Toulouse , se seroit transporté dans l'É-
 » glise de Pibrac , pour y faire ses dévo-
 » tions en actions de grâces , de ce que
 » Dieu l'avoit délivré soudainement , le

» mois de Juin dernier , des douleurs très-
 » violentes de la sciatique , qui le travail-
 » loient depuis plusieurs jours , sans lui
 » donner aucun relâche , et ce , dès-aussi-
 » tôt qu'il eut invoqué le Seigneur par les
 » intercessions de la dévote Germaine , dont
 » le Corps repose dans la Sacristie de no-
 » tre Paroisse : ainsi nous l'a certifié , ayant
 » bien voulu signer le présent verbal , com-
 » me contenant la vérité.

Signé, LEMAZUYER.

Beaucoup d'autres personnes ont reçu des bienfaits semblables à ceux que nous venons d'exposer ; et pour monument de leur guérison , ils ont laissé dans la Sacristie de Pibrac leurs béquilles , potences , etc. ou les représentations des membres dont ils avoient recouvré l'usage , comme autant de trophées du pouvoir de la pieuse Bergère. Depuis plus d'un siècle on en voit encore très-souvent qui viennent auprès de son Tombeau pour remercier le Seigneur de ce que par l'intercession de cette sainte Fille , ils ont été délivrés de leurs maladies. Il n'est point de Village aux environs qui ne fournisse plusieurs de ses habitans qui ont lieu de se féliciter des mêmes grâces. Combien sur-tout n'en trouveroit-on pas dans la ville de Toulouse ?

Mais le miracle permanent est la souplesse des membres et de la chair même du

Corps de Germaine en plusieurs endroits, quoique plus d'un siècle et demi se soit déjà écoulé depuis sa mort. On le voit encore tel qu'il étoit quand on le déterra, c'est-à-dire, parfaitement entier, à quelque chose près, et uniquement desséché. Le coup que lui donna le Sonneur des cloches en la découvrant, emporta la partie du visage qui fut frappée. Les yeux et les cheveux lui manquent aussi. On est certain que les cheveux lui ont été enlevés (1). C'est une tradition parmi les habitans de Pibrac, qu'il en est arrivé de même des yeux; et la chose est très-probable. Comment en effet, M. Dufour, le R. P. Moret, ceux qui avoient vu déterrer le Corps, et les Chirurgiens qui le vérifièrent, auroient-ils pu assurer qu'il étoit entier avec tous ses membres attachés les uns aux autres par leurs jointures naturelles, si les yeux en eussent été séparés? Ce sont des parties auxquelles on ne sauroit ne pas faire attention. La dévotion du peuple nous a encore privés de la chemise, de presque tout le suaire, et de la guirlande de fleurs qu'on trouva avec les Reliques.

Cependant quelque grande idée que ces merveilles, et une infinité d'autres, aient donné au peuple sur la sainteté de Germaine Cousin, on n'a jamais permis à per-

(1) Enquête, p. 35. n. 2.

sonne de l'honorer par un culte public , que les Supérieurs Ecclésiastiques , toujours guidés par la sagesse , ont défendu. On sait combien dans une matière aussi délicate il faut user de réserve et de précaution. Tout ce qu'il est permis de souhaiter , est que le Seigneur daigne achever son ouvrage , en donnant à l'Église par le jugement du Saint Siège une nouvelle Sainte , à qui il ne manque que le suffrage de cette autorité , afin qu'elle soit honorée comme telle.

C'est ainsi que la vertu est immortalisée , tandis que la gloire du monde périt avec lui. Les grandeurs mondaines , leurs titres pompeux , leurs vains honneurs , vont s'en-sevelir dans le tombeau avec ceux qui en ont été revêtus ; mais la sainteté éternise la mémoire de ceux qui l'ont pratiquée : elle fait revivre leurs cendres , et porte leur nom jusqu'aux extrémités de la terre. Dans quelque condition qu'ils aient été , peu importe : la vertu est également belle par-tout où elle se trouve ; elle mérite par-tout la même récompense. Que les pauvres reconnoissent donc ici le moyen de se procurer le véritable bonheur , et que les Riches , les Grands du siècle apprennent que l'innocence est le seul bien solide , et la seule véritable grandeur.

F I N.

APPROBATION DES DOCTEURS.

J'AI lu avec attention un Manuscrit intitulé : *La Vie de Germaine Cousin , Bergère , morte en odeur de sainteté dans la Paroisse de Pibrac , Diocèse de Toulouse ,* et je n'y ai rien trouvé qui soit contraire à la foi ni aux bonnes mœurs , et qui ne puisse contribuer à l'édification des fidelles. A Toulouse , ce 27 Juillet 1765. MONTGAZIN , Professeur Royal de Théologie , et Chantre de l'Eglise de Saint Sernin.

J'AI lu le Manuscrit ci-dessus , intitulé : *La Vie de Germaine Cousin , Bergère , morte en odeur de sainteté dans la Paroisse de Pibrac , Diocèse de Toulouse ,* et je l'ai confronté avec les actes cités au bas de la page ; je n'y ai rien trouvé de contraire à la foi et aux bonnes mœurs , ni qui m'ait paru destitué des preuves capables de faire impression sur de bons esprits. A Toulouse , ce 22 Décembre 1763 , F. R. LAVEYRIE , Professeur Royal de Théologie.

J'AI aussi lu le Manuscrit ci-joint, intitulé : *La Vie de Germaine Cousin, Bergère, morte en odeur de sainteté dans la Paroisse de Pibrac, Diocèse de Toulouse*, et l'ai confronté avec les pièces originales, citées au bas de la page : je n'y ai rien trouvé de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs. A Toulouse, ce 20 Janvier 1764. F. PLAN-TAU, Augustin, Professeur Royal de Théologie.

J'AI lu avec attention le Manuscrit intitulé : *La Vie de Germaine Cousin, Bergère, morte en odeur de sainteté dans la Paroisse de Pibrac, au présent Diocèse de Toulouse*, et après l'avoir confronté avec les pièces originales, citées au bas de chaque page, je n'y ai rien trouvé de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs. A Seysses, le 3 Août 1764. LEMERCIER, Docteur en Théologie et Curé de Seysses-Tolosanes.

Permis l'impression, ce 10 Juillet 1781.
LARTIGUE, Juge-Mage.